

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2019

NOTICE EXPLICATIVE N° 2

Le rapporteur : Monsieur Yann PÉTEL

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020 faisant office de rapport de présentation.

Depuis 2016, la loi nous demande d'établir un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et gestion de la dette (article L 2312-1 du CGCT).

Il est prévu en investissement l'achat d'un ordinateur et de mobiliers pour un montant de 5 000 €. Les deux derniers points sont sans objet car il n'y a pas de projet d'envergure pluriannuel de prévu et aucun emprunt n'a été souscrit par le C.C.A.S.

Orientations de la section de fonctionnement estimées à: **100 000 €**

Dépenses :

- Charges à caractère général : 46 000 €
 - Prévission de 3 sorties (un spectacle, une visite guidée, une sortie d'une journée) et un séjour avec la participation de l'A.N.C.V. « Séniors en vacances »
 - Formation informatique
 - Un repas de Noël à destination des aînés sur deux jours
 - Colis de Noël
 - Participation à la semaine bleue pour la 11^{ème} édition
 - 1 Thé ou repas dansant
- Charges de personnel : 24 000 €
- Autres charges de gestion : 25 000 €
 - Chèques SODEXO
 - Aides aux paiements de facture (EDF, GDF, Loyers...)
 - Versement à l'A.S.A.D.
 - Bons d'achat à partir du 3^{ème} enfant
 - Hébergement du contrat annuel du logiciel
- Opération d'ordre à l'intérieur de la section : 5 000 €
 - Dotation aux amortissements

Recettes :

- Produits des services : 20 000 €
 - Régie de recettes des séjours
- Dotations et participation : 60 000 €
 - Subvention communale
 - Subvention départementale
- Résultat de fonctionnement estimé de 2019 : 20 000 €

Orientations de la section d'investissement estimées à: 5 000 €

Dépenses :

- Ordinateurs 2 000 €
- Mobilier 3 000 €

Recettes :

- Amortissement 5 000 €
- Report d'investissement 2019

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette dernière précise que son objet est le vote du D.O.B. sur la base d'un rapport. Ce débat précède le vote du budget primitif 2020, qui sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Enfin, le rapport est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et sur le site internet de la ville. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de ce D.O.B. 2020 et d'annexer la présente notice à la délibération en tant que rapport de présentation.

N°24-2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Président.

Convocation 18 novembre 2019	<u>PRESENTS :</u> Monsieur Yann PÉTEL, Président
Membres En exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9	<u>MEMBRES ELUS EN SON SEIN PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :</u> Madame Aline BADIER Vice-Présidente, Madame Brigitte TAVERNIER, Monsieur René MARTINEZ, Madame Françoise PLISSON-CLEMENCET <u>MEMBRE NOMME PAR LE MAIRE. REPRESENTANT LES PERSONNES ÂGÉES :</u> Madame Denise MILHAU <u>MEMBRE NOMME PAR LE MAIRE. REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS FAMILIALES :</u> Madame Marie-Madeleine BARTHEL <u>MEMBRE NOMME PAR LE MAIRE. OEUVRANT AUPRÈS DES PERSONNES :</u> Madame Marie-Odile DE BOUTRAY <u>MEMBRE NOMME PAR LE MAIRE. REPRESENTANT L'ASSOCIATION S.N.L. ET ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE :</u> Madame Danièle BILLOT Secrétaire de séance : Madame Sandra MAROUF

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2020 faisant office de rapport de présentation.

VU l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
VU le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

CONSIDERANT, que le débat d'orientation budgétaires permet d'informer le Conseil d'Administration des choix retenus pour le budget 2020,

CONSIDERANT, que la loi n°2015-991 venant étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaires et plus particulièrement sur la présentation d'un rapport sur les orientations,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES avoir débattu des orientations budgétaires figurant dans le rapport de présentation,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaires de l'exercice 2020,

DIT que la présente délibération ainsi que le rapport de présentation sur les orientations budgétaires seront transmis à :

- Monsieur Le Préfet du Département de l'Essonne,
- Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an au que dessus, tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Maire de Saint-Germain-lès-Corbeil,
Vice-Président de Grand Paris Sud chargé des Sports

Yann PÉTEL



